

REGLEMENT DEPOT DES DOSSIERS APPEL A PROJETS CVEC

L'Université Le Havre Normandie lance un appel à projets destiné à soutenir les « projets favorisant l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention »
(article L. 841-5 du Code de l'Éducation)

CONTACT : **Philippe Barbot**
service de la Vie Etudiante
Tel : 023274 44 73
Mail : projet.cvec@univ-lehavre.fr

Qu'est-ce que la CVEC ?

Chaque étudiant.e. en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit s'acquitter de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (C.V.E.C.) avant de s'inscrire dans son établissement. Les étudiant.es s'acquittent de cette contribution auprès du CROUS Normandie, lequel en reverse une part à l'Université Le Havre Normandie, en tant qu'établissement affectataire. Les fonds ainsi alloués bénéficient aux étudiant.es dans le cadre de financements de projets destinés à améliorer leurs conditions de vie sur le campus et d'études.

Quels sont les projets éligibles ?

La CVEC doit exclusivement servir à l'amélioration des conditions de vie des étudiant.es. La prévention au service de la santé des étudiant.es est une orientation prioritaire pour les années 2019/2020. Les actions CVEC doivent se rattacher aux axes précisés ci-dessous :

- L'amélioration de l'accès aux soins des étudiant.es, le renforcement des actions de prévention et d'éducation à la santé ;
- L'amélioration de l'accueil des étudiant.es ;
- Le développement de la pratique sportive des étudiant.es, en en garantissant l'accès au plus grand nombre ;
- La diversification des projets et événements artistiques et culturels en en garantissant l'accès au plus grand nombre ;
- Le renforcement de l'accompagnement social des étudiant.es.

Les conditions de participation

Peuvent candidater :

- Un.e étudiant.e, une association d'étudiant.es, une composante ou un service de l'Université Le Havre Normandie (ULHN),
- Un.e même candidat.e peut déposer plusieurs projets,
- Le projet peut avoir un caractère pluriannuel,
- Le projet peut faire l'objet d'un co-financement.

La procédure à suivre

Un dossier de candidature, téléchargeable sur le site de l'université : rubrique Campus/Vie étudiante/CVEC doit être rempli par le porteur de projet. Ce dossier indique la nature du projet, l'axe CVEC auquel il se rattache, son budget prévisionnel (y compris les devis), le ou les partenaires concernés, le calendrier prévisionnel et les perspectives éventuelles du projet au-delà de l'année de réalisation.

Ce dossier doit être envoyé, accompagné de pièces annexes, à l'adresse mail suivante : projet.cvec@univ-lehavre.fr.

Les dates de dépôt des projets et les dates de la commission CVEC-ULHN figurent sur le site de l'université.

Sélection des projets

Les dossiers incomplets ne seront pas examinés. La décision sera notifiée par email au porteur du projet.

Dès lors qu'un dossier est complet, il est étudié par la commission qui en vérifie la pertinence, l'adéquation avec les axes CVEC, le budget. La commission veillera à ce que le projet soit accessible au plus grand nombre d'étudiant.es. S'il s'agit de l'organisation d'un événement festif, la commission s'assure de son adéquation avec la charte de l'établissement.

A l'issue de son examen du dossier, la commission peut valider un projet, le refuser, ou le valider partiellement, sous réserve d'ajustements (budgétaires, relatifs aux étudiant.es concernés, aux lieux ou aux dates envisagés, etc.).

Engagement des bénéficiaires

Dès lors qu'une décision favorable est rendue par la Commission, elle fait l'objet d'une fiche-action, remise au porteur du projet.

Les porteurs de projet s'engagent à intégrer les logos de l'Université Le Havre Normandie et de la CVEC sur leurs supports de communication (à disposition sur le site internet) et de respecter une communication non-discriminante (sans stéréotype sexiste ou raciste par exemple).

En cours d'avancée du projet, la Commission se réserve le droit de solliciter un ou plusieurs points d'étape. Un bilan final (formulaire sur le site) est établi par le porteur de l'action sur la réussite du projet, indiquant le montant engagé et réalisé. Ce bilan est impérativement transmis à l'adresse projet.cvec@univ-lehavre.fr